Le [date]

# PRÉPARATION - STATUTS D'EURL

*Projet à relire et à signer par l'associé unique*

Le soussigné :

Associé unique : [Associé unique : prénom, nom, adresse]

Il établit les statuts d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), société à responsabilité limitée dont il est l'associé unique.

Article 1 - Forme : La société est une société à responsabilité limitée à associé unique, régie par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les présents statuts. Elle fonctionne comme une société à responsabilité limitée ordinaire si d'autres associés entrent ultérieurement au capital.

Article 2 - Objet : La société a pour objet : [Objet social (activités exercées)]

Article 3 - Dénomination : La dénomination sociale est : [Dénomination sociale]

Article 4 - Siège : Le siège social est situé à l'adresse suivante : [Adresse du siège social]

Article 5 - Durée : La durée de la société est fixée à : [Durée de la société (99 ans maximum, ex. : 99 ans)], à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle ne peut excéder 99 ans.

Article 6 - Apport : L'associé unique apporte à la société : [Apport de l'associé unique (ex. : 5 000 euros en numéraire)]

Apport en nature et mode d'évaluation : [Apport en nature : description, valeur et évaluation (facultatif)]

Article 7 - Capital social : Le capital social est fixé à : [Montant du capital social (ex. : 5 000 euros)]. Il est divisé en parts sociales, toutes détenues par l'associé unique. Nombre de parts : [Nombre de parts sociales]

Article 8 - Libération des parts et dépôt des fonds : Libération des parts en numéraire : [Libération des parts en numéraire (ex. : en totalité)]. Les fonds correspondants sont déposés, dans les conditions prévues par la loi, sur un compte ouvert au nom de la société en formation.

Article 9 - Gérance : L'associé unique assure lui-même la gérance de la société. Gérant : [Gérant : prénom, nom, adresse]

Limites des pouvoirs du gérant : [Limites des pouvoirs du gérant (facultatif)]

Article 10 - Décisions de l'associé unique : L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés. Ses décisions sont établies par écrit et conservées dans un registre. Il approuve les comptes annuels dans le délai prévu par la loi.

Article 11 - Exercice social : Clôture annuelle de l'exercice : [Clôture annuelle de l'exercice (ex. : 31 décembre)]. Le premier exercice se termine à la première clôture annuelle suivant l'immatriculation de la société.

Article 12 - Évolution du capital : Si une ou plusieurs personnes deviennent associées, la société fonctionne

comme une société à responsabilité limitée pluripersonnelle et les présents statuts sont complétés en conséquence.

Article 13 - Dissolution et liquidation : La société est dissoute dans les cas prévus par la loi et par les présents statuts. La liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique.

Rédacteur des statuts (nom et adresse) : [Notaire rédacteur : nom et adresse (facultatif)]

Fait à [Ville de signature], le [date], en deux exemplaires, dont un pour le dépôt au guichet des formalités d'entreprises.

**Signature de l'associé unique, précédée de la mention «**

Modèle gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/statuts/eurl/